

baisse sous le PRL dans les options deux ou trois, qui peuvent il faudra abaisser le TAC dans les années à venir.

ARRIÈRE-PLAN & CONTEXTE

La morue du Nord est un important stock de poisson visé par règlement qui est assujéti aux dispositions sur les stocks de poisson (PSF) dans le Loi sur les pêches (article 6.1). Paragraphe 6.1(2).

Les stocks de morue du Nord font l'objet d'une pêche annuelle d'intendance pour le secteur des engins fixes côtiers depuis 2006.

Une récolte autorisée obligatoire a été établie en 2018, qui allait de 9500 t (2018) à 13000 t (2021 à 2023). La pêche d'intendance a été introduite afin de mieux comprendre les composantes du stock et de développer une culture d'intendance parmi les pêcheurs pendant que le stock restait sous moratoire.

Les débarquements de la pêche d'intendance en 2023 ont totalisé 12952 t (99 % du DAMM), dont 2573 t (99 %) du 2J mis de côté. La valeur totale des débarquements était d'environ 23,1 millions de dollars.

Lorsque le Canada établira une pêche commerciale, la limite canadienne des prises commerciales canadiennes sera considérée comme 95 % du total autorisé des captures (TAC) et les 5 % restants seront attribués aux autres parties contractantes de l'OPANO qui pêchent dans la RNA.

PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

Dans un scénario de pêche commerciale, fournir une part en pourcentage aux Autochtones groupes ayant des droits reconnus en vertu de l'article 35 feraient progresser les objectifs de réconciliation, s'aligneraient sur un Diplôme avec perspectives autochtones et offre des possibilités économiques aux collectivités côtières autochtones les collectivités du Labrador. Une pêche commerciale permettrait également de prolonger la saison et de maintenir les emplois pour les transformateurs et les pêcheurs.

CONSIDÉRATION RELATIVES AUX PARTIES PRENANTES (LE CAS ÉCHÉANT)

La Nation innue et la flottille d'engins mobiles veulent une transition vers une pêche commerciale, tandis que la FFAW appuie le maintien de la pêche d'intendance. La plupart des parties prenantes veulent que le TAC se situe entre 20000 et 25000 t.

CONSIDÉRATIONS DU CAUCUS

Le Caucus de NL ne soutiendra que l'option 3, les 18 000, mais vous devriez envisager 20 000, ce qui serait politiquement une victoire pour NL. Il est également impossible que l'OPANO nous permette de prétendre que la pêche « d'intendance » n'est pas une pêche commerciale maintenant que le stock se trouve dans la zone de prudence. Le caucus de NL est uni pour aller de l'avant avec une pêche commerciale.

CONSIDÉRATIONS COMMUNICATIONS

L'ouverture d'une pêche commerciale (en particulier un stock qui fait l'objet d'un moratoire depuis 40 ans) mérite d'être annoncée. Certains intervenants ne seront pas d'accord (FFAW, AGC, CNC). Il s'agit d'une bonne nouvelle dont il faut parler. Le Ministère recommande une approche proactive.

RECOMMANDATION POLITIQUE & PROCHAINES ÉTAPES

Nous recommandons l'option 3 mentionnée ci-dessus, nous recommandons également que le TAC soit fixé à 20 000 tonnes et 20 % pour les pêcheurs basés sur 2J. (18 000 tonnes sont suggérées dans l'option 3)